



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 145

Question écrite n° 64084

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la situation de la route nationale 145. Cette route traverse plusieurs départements du centre de la France et assure notamment la desserte des villes de Guéret et de Montluçon. Elle contribue ainsi au désenclavement de cette région par ailleurs peu desservie par les autres moyens de transport. Elle joue également un rôle stratégique dans la constitution de la route Centre-Europe-Atlantique (RCEA) dont elle est une composante. La situation actuelle doit cependant être rapidement améliorée. Dans une réponse précédente sur ce sujet à sa question écrite n° 51686 publiée au J.O., du 2 octobre 2000, p. 5599, il avait certes été affirmé que « l'Etat poursuit une politique volontariste d'aménagement de cet axe ». Ces éléments d'information sont pourtant insuffisants car ils ne semblent pas prendre en compte l'un des enjeux des travaux qui devraient être réalisés en raison du nombre élevé d'accidents mortels observé sur certaines portions de la route nationale 145. Il souhaiterait donc savoir quelles mesures concrètes le Gouvernement entend proposer pour sécuriser cet axe routier et diminuer sa mortalité inacceptable. Il voudrait en particulier savoir quel calendrier précis le Gouvernement propose de mettre en oeuvre pour assurer le passage, non encore réalisé à ce jour, de la totalité de l'axe à deux fois deux voies. Il rappelle par ailleurs que la route nationale 145 continue dans l'Allier et demande au Gouvernement ce qu'il a prévu pour cette portion de la route.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64084

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4069